



Délibération du Conseil métropolitain

Séance du 20 novembre 2020

OBJET : **ECONOMIE SOCIALE, SOLIDAIRE ET CIRCULAIRE** - Soutien aux structures et aux projets d'Economie Sociale et Solidaire - Deuxième tranche au titre de l'année 2020 - Culture et tiers-lieux - La Bonne Fabrique, La Bobine, L'Artisterie, Cap Berriat et la Soupape

Délibération n° 10

Rapporteur : Elizabeth DEBEUNNE

PROJET

∥

Le rapporteur, Elizabeth DEBEUNNE;
Donne lecture du rapport suivant,

OBJET : Economie sociale, solidaire et circulaire - Soutien aux structures et aux projets d'Economie Sociale et Solidaire - Deuxième tranche au titre de l'année 2020 - Culture et tiers-lieux - La Bonne Fabrique, La Bobine, L'Artisterie, Cap Berriat et la Soupape

Exposé des motifs

Le plan métropolitain de développement de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) pour la période 2016-2020, adopté par le Conseil métropolitain le 1^{er} avril 2016, s'articule autour de 4 axes :

- Axe 1 : Entrepreneuriat et développement d'activités en ESS,
- Axe 2 : Communication, promotion et sensibilisation,
- Axe 3 : Ressources humaines et ESS,
- Axe 4 : Observation et prospective.

Depuis plusieurs années, Grenoble-Alpes Métropole soutient le développement d'actions portées par des acteurs du territoire et s'inscrivant dans un ou plusieurs axes du plan métropolitain.

Par ailleurs, si les entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire ont su développer des alternatives économiques durables résilientes et encore plus pertinentes en ces temps de crise, certaines d'entre elles doivent également faire face à des difficultés liées à la Covid-19 et à ce titre ces structures sollicitent une aide la Métropole.

Des éléments d'information complémentaires sont présentés dans les fiches thématiques annexées à la présente délibération.

1) Association la Bonne Fabrique - Le Sappey-en-Chartreuse

La Bonne Fabrique est un tiers-lieu de 200 m² situé sur la commune du Sappey-en-Chartreuse et animé par deux salariés de l'association éponyme depuis 2015. Cet espace qui accueille 600 usagers par an rassemble différentes activités : un espace de coworking, un atelier créatif de type fablab, une brasserie artisanale, un espace de rencontres intergénérationnelles et de programmations culturelles.

En 2019 et 2020, les recettes propres sont en augmentation mais le budget enregistre des pertes liées à la COVID-19. La structure a bénéficié des aides de l'Etat et de la Région mais son budget est fragilisé.

Pour rappel, le Conseil métropolitain a accordé une subvention d'un montant de 8 000 € à l'association au titre de l'année 2019. Au titre de l'année 2020, La Bonne Fabrique sollicite la Métropole à hauteur de 4 500 €.

La demande de subvention de l'association La Bonne Fabrique fera l'objet d'une décision du Président de Grenoble-Alpes Métropole dans le cadre de la délégation d'attributions du Conseil métropolitain au Président (délibération du 17 juillet 2020).

2) Association Projet Bob – lieu « La Bobine »

L'association Projet Bob existe depuis 1998 et travaille depuis plus de 20 ans à la promotion des musiques actuelles indépendantes. L'objectif de l'association est de soutenir les créations artistiques contemporaines, émergentes pour donner une place à tous et toutes dans le monde culturel. Elle gère le lieu « La Bobine », située depuis plus de 10 ans dans le parc Paul Mistral (dans les locaux de l'ancien bowling de la Ville de Grenoble). Le fonctionnement de la Bobine est assuré par plus de 140 bénévoles et de 20 salarié.e.s. Elle possède 4 studios de répétition et un studio d'enregistrement, une salle de spectacle de 300 places, un bar avec une scène et un restaurant.

La Bobine s'inscrit comme un acteur culturel structurant du territoire au sein d'un panel de lieux de diffusion, elle agit en complémentarité avec le Ciel, la Belle Électrique et les salles de théâtre et de Jeune Public.

L'année 2019 a été celle de la sécurisation, de la stabilisation et du début d'un développement du projet sur une durée triennale. Après les années difficiles et les refontes des modèles économiques et du volume d'activité, La Bobine a utilisé cette période pour remettre à plat son projet et lui insuffler une vraie dynamique de long terme. La crise de la Covid-19 est malheureusement venue impacter très fortement la structure, dont les activités sont particulièrement affectées par les différentes restrictions administratives visant les lieux de spectacles, les bars et restaurants.

L'association sollicite la Métropole au titre d'une aide en fonctionnement d'un montant de 25 000 € pour faire face au contexte de crise qu'elle subit depuis le mois de mars.

Il est proposé de soutenir l'association à hauteur de 25 000 € au titre de l'axe 1 du plan d'actions de l'Economie Sociale et Solidaire afin de maintenir l'activité culturelle et sociale du lieu.

3) Coopérative Tchookar projet « L'Artisterie » Fontaine

La coopérative Tchookar produit des spectacles vivants, des enregistrements sonores et des productions audiovisuelles depuis vingt ans sur la métropole grenobloise. Implantée depuis 2016 à Fontaine, elle est à l'origine de la création de l'ArTisterie, équipement culturel de l'économie sociale et solidaire. Il s'agit d'un pôle ressource pour les artistes et techniciens du spectacle vivant et de l'audiovisuel qui leur permet de développer leurs projets dans un environnement économique et social stable. L'offre de services s'adresse aux collectivités, aux associations, aux festivals, aux écoles, collèges et lycées, aux MJC, aux entreprises et au grand public, notamment sur les territoires métropolitain mais aussi partout en Isère et dans les quartiers où les habitants sont en général éloignés de la pratique culturelle et du spectacle vivant.

Largement impactée par la crise sanitaire de la Covid-19, la coopérative a subi la fermeture administrative de l'ArTisterie entre mi-mars et mi-juin, puis de multiples annulations de spectacles et prestations. La coopérative a obtenu 1 500 € du volet 1 et 10 000 € du volet 2 du Fonds de Solidarité Etat-Région et a placé ponctuellement certains salariés en activité partielle.

L'association sollicite la Métropole au titre d'une aide en fonctionnement d'un montant de 10 000 € pour faire face au contexte de crise qu'elle subit depuis le mois de mars.

Il est proposé de soutenir l'association à hauteur de 7 000 € au titre de l'axe 1 du plan d'actions de l'économie sociale et solidaire afin de maintenir l'activité culturelle et sociale du lieu.

4) Association Cap Berriat

L'association CAP Berriat implantée à Grenoble depuis 1965, a pour objectif de favoriser l'exercice d'une citoyenneté active des jeunes à partir de leurs propres pratiques.

Les actions proposées par l'association Cap Berriat s'inscrivent en complémentarité des structures ressources de l'ESS en proposant un accompagnement individualisé des publics jeunes (16-35 ans), des structures en cours de création ou n'ayant pas encore d'emploi (ayant moins de 3 ETP en majorité), des activités en émergence et des pratiques alternatives. CAP Berriat met également en place de modules collectifs d'information, de formation et d'échanges de pratiques sur différentes thématiques.

Dans le cadre de sa relocalisation depuis 2 ans, l'association travaille à la réalisation d'un tiers-lieu, « La Capsule », dédié à la jeunesse et à l'ESS, qui ouvrira ses portes en janvier 2021. Il répond aux besoins des porteurs de projet d'être accompagnés dans toutes les étapes de leur projet (de l'idée à la pérennisation). Ce tiers-lieu permettra également de faciliter le test des activités dans un cadre légal et sécurisé (1000 m² d'expérimentations et de pratiques : espace de travail - Salle multi-activité équipée - Médialab - Café associatif - Labo de cuisine - rue culturelle - Biolab - terrain vague).

La crise liée à la Covid-19 a entraîné l'arrêt d'une partie des prestations facturées par l'association durant le confinement (formations, mise à disposition d'espaces, interventions en établissements scolaires...) et une baisse des fonds propres. De plus, de nombreux appels à projets de fondations privés ont été reportés ou annulés.

Pour rappel, La Métropole a versé une subvention de 10 000 € à l'association au titre de l'année 2019 sur le volet ESS.

Il est proposé de soutenir l'association Cap Berriat à hauteur de 30 000 € au titre de l'axe 1 du plan d'actions de l'économie sociale et solidaire afin de poursuivre les actions d'accompagnement des jeunes engagées, la structuration du tiers-lieu et aider l'association à faire face aux difficultés liées à la crise sanitaire.

Cette subvention s'ajoute au financement de 15 000 € attribué à l'association par Grenoble-Alpes Métropole dans le cadre du fonds de cohésion sociale et territoriale par délibérations en date du 7 février 2020 et fait l'objet d'une convention, jointe en annexe à la présente délibération.

5) Association La Soupape : le café des enfants la Soupape

Le Café des enfants est un espace d'accueil parents/enfants situé dans le quartier des Eaux Claires à Grenoble. Aménagé en plusieurs espaces (jeux, lecture, créativité, jardinet), il propose également la vente de petite restauration, axe central de la rencontre et de l'éducation (goût, équilibre alimentaire, origine des produits, éducation à la consommation...).

Au titre de l'année 2020, l'association sollicite la Métropole à hauteur de 10 000 € pour la poursuite du projet porté par l'association ainsi que pour faire face aux difficultés liées à la crise sanitaire qui impacte le Café des enfants.

Il est proposé de soutenir l'association à hauteur de 8 000 € au titre du plan d'actions de l'Economie Sociale et Solidaire.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain

Vu l'article L5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le décret 2014-1601 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée «Grenoble-Alpes Métropole»

Vu la délibération cadre du Conseil métropolitain du 1er avril 2016, relative à l'adoption du plan de développement de l'Economie Sociale et Solidaire 2016-2020 ;

Après examen de la Commission Développement et attractivité, rayonnement économique et promotion du territoire du 06 novembre 2020, et après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Approuve le soutien de Grenoble-Alpes Métropole au titre de l'année 2020 à :
 - l'association « Projet Bob » au titre du lieu « la Bobine » et décide de verser une subvention de 25 000 € à ladite association,
 - la SCOP Tchookar pour le projet de « l'Artisterie » et décide de verser, à ce titre, une subvention de 7 000 € à ladite association,
 - l'association Cap Berriat et décide de verser une subvention de 30 000 € à ladite association,
 - l'association la Soupape et décide de verser une subvention de 8 000 € à ladite association,
- Précise que ces subventions seront versées en une fois dès leur notification,
- Autorise le Président à signer les conventions avec les associations Cap Berriat et « Projet Bob ».